



Au vu du contexte actuel,
la CMCAS Paris a décidé
exceptionnellement
de doubler la participation
pour l'année 2021/2022.



AIDE AUX LICENCES SPORTIVE ET CULTURELLE

**ANNEE 2021-2022
A RENVOYER AVANT
LE 30 NOVEMBRE 2021**

ÉLECTIONS CMCAS
18 AU 22 NOVEMBRE 2021



QU'EST-CE QUE L'AIDE AUX LICENCES ?

C'est une participation financière, de la CMCAS Paris, à une licence sportive ou culturelle.

1 licence par an et par enfant.

POURQUOI UNE AIDE AUX LICENCES ?

Suite aux assemblées générales de SLV, les élus CGT ont recensé les différentes remontées de bénéficiaires et se sont appuyés sur une demande des agents de pouvoir proposer une aide aux licences culturelle et sportive.

C'est pourquoi, le Conseil d'Administration a validé le projet émancipateur des élus CGT qui permettra à plusieurs milliers de nos enfants d'être aidés financièrement avec une participation sur leur licence sportive ou culturelle pour l'année 2021-2022.

QUI BÉNÉFICIE DE L'AIDE AUX LICENCES ?

Tous les agents, ayant déclaré et mis à jour leur coefficient social, bénéficieront de l'aide aux licences pour leurs enfants âgés de 4 à 16 ans (nés entre 2005 et 2017).

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE À LA LICENCE ?

Il vous suffira d'aller à votre SLV pour récupérer un bulletin de «**Demande d'aide à la licence sportive et culturelle**» ou de le télécharger sur le site : www.paris.cmcas.com , et de le faire signer et tamponner par l'association avant de le remettre à votre correspondant SLV.

Tranche de coefficient	Participation par enfant
0 à 10 000	50€- 100€
10 001 à 18 000	40€- 80€
18 001 à 30 000	30€- 60€
plus de 30 001	20€- 40€
Non renseignés	0 €

TOUS LES ENFANTS DONT LES PARENTS ONT MIS À JOUR LEUR COEFFICIENT SOCIAL, BÉNÉFICIERONT D'UN MINIMUM DE 40€ D'AIDE.

